



Demission, jours libres et rtt

Par **chris73**, le **17/03/2009** à **15:12**

bonjour,j'ai demissionné actuellement en préavis de 3 mois , il me reste des jours libres et des rtt.rnsi jamais je recupère ces jours libres et ces rtt, cela va t il repousser la durée de mon préavis.rnmerci d'avance pour votre réponse.

Par **julius**, le **19/03/2009** à **08:24**

Bonjour,rnrnNon , les RTT vous seront réglés dans votre solde de tout compte.rnLe préavis fait cesser le contrat à son dernier jour.